

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2010. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2011

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après avis favorable de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 200 000 €

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole d'Aquitaine à taux variable 1.924% avec une marge de variation 1.10 % plafonné à 3.024 %.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir

Article 4 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

OPERATION BUS PLAGES 2011

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Conseil Général de la Gironde renouvelle en 2011 l'opération BUS PLAGES (juillet et août) afin de permettre aux jeunes du département de pouvoir bénéficier d'un voyage à la plage pour 2 € aller/retour. Chaque commune adhérente à ce projet doit participer financièrement au prorata du nombre de participant.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire cette opération pour 2011.

DELIBERATION VENTE MAISON BACQUOY

Par délibération en date du 21 octobre 2010 le conseil municipal a autorisé Mr le maire à signer un sous seing privé pour l'acquisition d'un immeuble situé 7 et 9 avenue de Soulac. A ce jour, la commission des finances a inscrit la somme nécessaire à cet achat au budget 2011 de la commune soit 320 000.00 € plus les frais notariés. Cet immeuble sera destiné à recevoir l'accueil périscolaire et le restaurant scolaire afin de libérer des classes dans l'enceinte de l'école.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire

- **à signer** l'acte définitif de vente dans l'étude de Maître Didier NICOLAS notaire à PAUILLAC
- **A déposer** une demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès des services de la Sous-préfecture de Lesparre. Actuellement cette subvention n'est soumise à aucun plafond de dépenses et le taux applicable serait compris dans une fourchette de 25 à 35 %.

DELIBERATION VENTE DE TERRAIN CADASTRE D 249

Les formalités administratives étant terminées la parcelle D 249 est maintenant propriété de la commune. Les voisins jouxtant cette parcelle sont intéressés par son acquisition.

Après délibération, le conseil municipal décide

- **De fixer** le prix minimum de cette vente à 20 000 € net pour la commune
- **De confier** le dossier de négociation entre les voisins intéressés par cette acquisition à la SCP DAVID et CHAULET notaires à Castelnau de Médoc, la parcelle sera attribuée au plus offrant.

REPLACEMENT MENUISERIE SALLE DE MOTRICITE

Mr Christian THOMAS, adjoint responsable des bâtiments communaux présente au conseil municipal le projet de la commission des bâtiments à savoir changer les menuiseries en bois vétustes de la salle de motricité (ces menuiseries datent de la construction de la salle en 1979) par des menuiseries alu avec double vitrage identique à l'ensemble des menuiseries du groupe scolaire. Ces nouvelles menuiseries permettraient d'assurer une isolation phonique et thermique de cette salle.

Le montant de ces travaux s'élève à 22 472.00 € H.T.

Après délibération le conseil municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Mr le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

Ces travaux ne seront réalisés qu'après obtention de la subvention.

TARIF BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

A compter du 1^{er} janvier 2011 la cotisation de la bibliothèque municipale passera à 13.00 € par an.

TRAVAUX CONNEXES

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis correspondant aux travaux connexes suite à la réorganisation foncière 100 542.00 € H.T, ainsi que le devis de maîtrise d'œuvre de ces travaux établi par AGEO Conseils pour un montant de 8 114.85 € H.T.

Le montant total de cette prestation s'élève à 108 656.85 € H.T

Après délibération le conseil municipal :

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Inscrit la dépense correspondante au budget de la commune
- Autorise Mr le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour bénéficier d'une aide financière à hauteur de 45% du montant total de la dépense.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport général d'activités 2009 de la Communauté de Communes LA MEDULLIENNE est mis à la disposition de tous les administrés au secrétariat de mairie et incite tous les conseillers municipaux à prendre connaissance de ce rapport.

Maison Familiale Rural de Lesparre

Demande de subvention pour deux élèves domiciliés sur la commune de Listrac-Médoc, la demande est refusée.

Association Syndicale du lotissement « Les Vignes de Libardac »

Mr le maire donne lecture du courrier demandant la rétrocession de la voirie et réseaux divers du lotissement.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette demande.

Courrier du Tennis Club Listracais

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu des dirigeants du Club de tennis relatif à l'état des cours et au découragement des bénévoles de cette association.

Les discussions s'engagent, il en résulte que jusqu'à la fin de l'année chaque mercredi les cours seront balayés afin d'enlever les morceaux de verres dangereux pour les enfants. Une étude sera ouverte pour clôturer l'ensemble du complexe sportif afin d'éviter l'intrusion des malfaiteurs dans cette enceinte.

Intervention de Christian THOMAS, au sujet de la mise en sécurité devant l'école primaire, les travaux vont être achevés, il suggère de continuer cet aménagement jusqu'au chemin de Réjouit et souhaite que l'instruction d'une nouvelle C A B auprès du Conseil Général de la Gironde soit inscrite dans les projets de la commune.

La séance est levée à 19 h 45